



**CONVENTION SUR  
LES ESPECES  
MIGRATRICES**

Distribution : Générale

PNUE/CMS/ScC17/Rapport  
Annexe II

Français  
Original : anglais

17<sup>ème</sup> RÉUNION DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Bergen, 17-18 novembre 2011

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES  
Bergen, 17 novembre 2011**

**Participants :**

Roseline C. Beudels-Jamar, coordinatrice pour les mammifères terrestres (Présidente)  
Pierre Devillers, Union Européenne  
Zurab Gurielidze, Géorgie  
Sergey Yerokhov, Kazakhstan  
Samuel Kasiki, Kenya  
Lkhagvasuren Badamjav, Mongolie  
Torbjörn Ebenhard, Suède  
Nurali Saidov, Tadjikistan  
Khaled Zahzah, Tunisie  
Akankwasah Barirega, Ouganda

Observateurs / représentants de :  
Kirghizistan : Askar Davletbakov & Kathrin Uhlemann  
Wild Europe : Toby Aykroyd

Secrétariat CMS : Borja Heredia, Aline Kühl, Christiane Röttger, Lahcen El Kabiri.

**1. Introduction du Président**

**2. Examen des Actions Concertées et Coopératives permanentes**

**2.1. Action Concertée (AC) en faveur de la Mégafaune sahélo-saharienne**

Au cours des trois dernières années, le travail d'AC a été surtout concentré sur deux aires principales : l'une située au nord du Sahara, en Tunisie ; l'autre au centre et au sud du Sahara, au Niger, où les dernières populations viables de grands vertébrés sahélo-sahariens survivent à l'état sauvage.

En Tunisie, les progrès les plus importants des trois dernières années ont été :

- a) un soutien continu à la gestion de la métapopulation de l'Oryx algazelle et de l'Addax dans les six zones protégées du sud, et le développement d'un mécanisme pour la

- surveillance continue des populations d'Addax dans les parcs nationaux du Djebel et du Senghar ;
- b) un suivi permanent des populations d'Oryx algazelle dans les parcs nationaux de Sidi Toui et Oued Dekouk ;
  - c) des enquêtes supplémentaires centrées sur la Gazelle leptocère et la Gazelle dorcas dans le parc national de Senghar ; et
  - e) en outre, la Direction Générale des Forêts en Tunisie a lancé un nouveau programme de conservation et de restauration pour la Gazelle de Cuvier le long de la Dorsale Tunisienne, mettant en œuvre de la stratégie tunisienne de conservation des Antilopes sahélo-sahariennes développée avec la CMS en 2002. La Direction Générale des Forêts vient de publier une excellente série de brochures sur les Aires Protégées de Tunisie.

Depuis 2009, la majeure partie du programme de la CMS en faveur de la Mégafaune Sahélo-Saharienne (SSM), a été consacrée, en termes de conservation des espèces in situ, à l'effort très important entrepris en vue de la conservation de l'aire de Termit-Tin Toumma au Niger. Il existe une volonté politique manifeste de voir cette aire officiellement désignée et effectivement gérée, et la publication officielle de l'aire protégée est déjà intégrée dans le programme national. Au Niger, l'AC dispose d'une très bonne équipe de terrain qui travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (MEELCD) et avec le principal partenaire de l'AC, le Sahara Conservation Fund (SCF). Le projet Termit-Tin Toumma est centré sur :

- a) le développement de la future Réserve Nationale de Termit-Tin Toumma (RNCNTT) ;
- b) la préservation de la faune sahélo-saharienne de la région, notamment les dernières populations viables d'Addax et de Gazelle dama au monde ;
- c) la réalisation d'inventaires et de suivis écologiques ;
- d) la collecte de données biologiques et socio-économiques sur l'aire en question ;
- e) l'implication des communautés pastorales locales, y compris en les employant elles-mêmes comme éco-gardiens pour surveiller l'aire ; et
- f) le lancement de projets de développement de la communauté.

Tout ce travail a été rendu possible par les fonds en provenance du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) de 2003 à 2010 et de la Commission Européenne de 2007 à 2012.

Prochaines étapes pour les trois années à venir :

- Une troisième réunion des États de l'aire de répartition de la mégafaune sahélo-saharienne est une priorité absolue et les ressources financières doivent être identifiées avec l'aide de la COP (comme décrit dans la Résolution 10.16).
- La signature d'un instrument de la CMS sur la conservation et la restauration de la mégafaune sahélo-saharienne (voir également UNEP/CMS/Résolution 10.16 sur les priorités des accords) est attendue lors de cette réunion.
- Soutien supplémentaire pour les initiatives existantes prises par certains États de l'aire de répartition comme le Maroc et le Sénégal.
- Collecte de fonds pour la troisième phase du projet Termit-TinToumma.
- Lancement de travaux dans de nouvelles zones de l'aire de répartition des espèces sahélo-sahariennes, notamment en Éthiopie.

## **2.2. Action concertée en faveur des terres arides d'Asie Centrale**

Le Groupe de Travail a été informé des développements ayant eu lieu au cours des trois dernières années :

- Une extension de l'aire qui inclura les déserts chauds de l'Asie du sud-ouest, incluant la Péninsule Arabique, a été décidée lors de plusieurs réunions informelles qui se sont tenues lors de la COP9, présidées par la Syrie et auxquelles ont participé la Jordanie et le Yémen. L'Arabie Saoudite a indiqué ne pas souhaiter participer à l'Action Concertée.
- Les Experts des Points Focaux n'ont pas, à ce stade, envisagé d'autre instrument qu'une AC.
- Du travail a été effectué en préparation du Plan d'Action et de la construction de la base de connaissances parallèle. Dans ce contexte, deux présentations ont été faites au Groupe de Travail : l'Expert du Point Focal pour la Mongolie a présenté un examen des barrières à la migration (une étude de cas en Mongolie) (ScC17/Inf.23), et le Secrétariat a présenté un projet de Plan d'Action centré sur une aire de haute priorité dans le champ d'application de l'AC, à savoir l'Asie Centrale et la Mongolie (ScC17/Doc.13). Le Secrétariat avait l'intention de stimuler les discussions sur la hiérarchisation des priorités en termes de portée géographique et taxinomique. Les membres du Groupe de Travail avaient l'impression qu'établir des priorités centrées sur des actions, des espèces ou des aires était une bonne manière d'avancer mais que la portée globale de l'AC ne devait pas être réduite.
- Les participants à la réunion ont réitéré le caractère souhaitable de la tenue d'une première réunion des États de l'aire de Répartition de l'AC. Ils ont eu l'impression qu'il était maintenant urgent et que tous les acteurs devaient s'efforcer de l'organiser, de préférence en Mongolie en août 2012.
- Le Groupe de Travail recommande au Conseil Scientifique la poursuite de l'AC.

## **2.3 Autres Actions Concertées et Coopératives existantes :**

L'Action Coopérative en faveur de l'Éléphant d'Afrique Centrale : le Groupe de Travail considère que le statut de conservation de l'Éléphant centre-africain est très défavorable. Le Groupe de Travail encourage le Conseil Scientifique, avec l'aide du Secrétariat, des experts des États de l'aire de répartition, et les ONG compétentes, à examiner des pistes permettant d'améliorer la situation. Faciliter les consultations avec les États de l'aire de répartition de l'Éléphant d'Afrique Centrale était considéré comme une option valable.

CA pour les Gorilles : le Groupe de Travail prend note qu'il y aura une réunion des Parties à l'Accord Gorille les 26-27 novembre. Le Conseil Scientifique attend un rapport après cette réunion.

CA pour le Cerf des Andes Méridionales : le Groupe de Travail a pris note que l'Expert du Point Focal ne pouvait poursuivre sa mission pour raisons de santé. Le Groupe de Travail remercie l'Expert pour son engagement et son action au cours de ces années de présence et lui souhaite une bonne continuation. Le Secrétariat a rapporté qu'un accord avait été signé entre le Chili et l'Argentine et que des progrès étaient en cours dans le cadre de cet accord. Le coordinateur en charge des Mammifères Terrestres tentera d'identifier un nouvel Expert pour le Point Focal.

### **3 Autres actions à envisager par le Groupe de Travail :**

Le Secrétariat a présenté l'« *Examen de la situation des Mammifères Terrestres* » (Conf.10.44 et Inf.10.15). Il a été noté qu'au nombre des premières priorités identifiées par le Centre Mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) se trouvait la poursuite de l'AC sur la Mégafaune sahélo-saharienne et l'AC pour les Terres Arides d'Asie Centrale ainsi qu'une AC sur la Mégafaune subsaharienne. Un échange de vues a eu lieu sur les trois dernières et un consensus a été obtenu, comme quoi la possibilité d'une initiative en faveur de la conservation de la mégafaune devrait être sérieusement étudiée. L'Expert pour le Kenya a accepté de servir d'Expert du Point Focal pour cette activité. L'Action Coopérative en faveur de l'Éléphant d'Afrique Centrale pourrait, si cette initiative se matérialise, y être intégrée.

Tigre et autres Grands Félines Asiatiques : le Secrétariat a livré un bref rapport sur les progrès réalisés en termes de suivi des aspects de la Rés. 9.3 concernant les tigres. L'intérêt des Parties à la CMS pour le développement d'un nouvel instrument était limité. La plupart des grands félins a des populations significatives en termes de conservation dans les limites de l'aire faisant l'objet de l'AC pour les Terres Arides d'Eurasie Centrale, et cinq grands félins menacés, le Léopard des Neiges, le Léopard arabe, le Léopard persan et caucasien, le Guépard asiatique et le Lion asiatique sont des espèces endémiques de l'aire de l'AC.

Le Groupe de Travail a examiné le projet de Résolution 10.23 sur les Actions Concertées et Coopératives « *Espèces éligibles pour des Actions Concertées et Coopératives au cours des trois prochaines années* » : le Groupe de Travail note que la 16<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Scientifique a recommandé l'ajout du Mouflon à Manchettes ainsi que de l'*Ovis ammon*, Mouflon de l'Himalaya, à inclure à l'Annexe II.

### **4. Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention :**

Le Groupe de Travail soutient fortement la proposition d'inclure l'*Ovis Ammon* dans l'Annexe II et remercie le Tadjikistan et le Kazakhstan d'en avoir fait la proposition. Le Groupe de Travail suggère d'étendre la liste aux populations sauvages et natives incluses dans l'espèce *Ovis aries*.

### **5. Divers :**

#### **Wild Europe :**

Wild Europe est une organisation qui chapeaute un certain nombre d'ONG européennes ayant pour objet la conservation, et l'un de leurs représentants a assisté au Groupe de Travail à titre d'observateur.

Wild Europe considère que l'Europe demeure l'une des principales régions ne disposant d'aucune stratégie globale aux termes de la stratégie CMS, il existe cependant des opportunités de protection et de restauration d'un réseau de vaste aires sauvages d'habitats et de processus naturels aux écosystèmes intacts.

Wild Europe a ainsi proposé l'idée que la CMS pourrait développer une stratégie pour l'Europe impliquant une évaluation de l'opportunité, suivie, le cas échéant, par des recommandations en vue d'un Plan d'Action. Ceci pourrait être réalisé en combinaison avec les efforts existants dans ces domaines, dont l'initiative de Wild Europe.

## Notes supplémentaires fournies par Wild Europe :

- En 2010, le CDB a identifié 200.000 km<sup>2</sup> de terres marginales où la restauration de l'habitat et des espèces pourrait contribuer de manière significative aux objectifs mondiaux en matière de conservation. Quelque 30 à 50 millions d'hectares de surface agricole sont actuellement abandonnés et les subventions de la PAC vont vraisemblablement continuer de baisser.
- La stratégie 2011 de l'Union Européenne sur la biodiversité demande la restauration de 15 % d'écosystèmes dégradés d'ici 2020.
- En 2009, le Parlement Européen a voté à une majorité de 538 voix contre 19 l'amélioration de la protection et le financement d'aires sauvages d'habitats et de processus naturels.
- Une série de caractéristiques économiques, sociales et environnementales en provenance d'activités non lucratives dans ces vastes zones d'écosystèmes naturels offre des avantages importants aux communautés locales et aux propriétaires fonciers aussi bien qu'à la société en général.
- De telles zones peuvent également permettre de gérer le changement climatique en permettant d'atténuer et d'adapter et peuvent offrir un plus haut niveau de résilience aux espèces envahissantes.
- Si l'Europe est vue comme étant en train de restaurer un réseau de larges espaces naturels, notamment et surtout pour des raisons économiques et sociales aussi bien que de conservation, ceci envoie des messages forts à d'autres parties du monde disposant d'écosystèmes plus vastes et plus vierges où des formes alternatives d'exploitation de la terre n'ont pas encore été mises en place.